

“ grains et légumes qui ont été ensemencés la présente année.” L'acte déclare que la terre et la récolte sont en la possession de Cuillierier. Prix 450 livres, tant pour la terre que pour la récolte. Pas de mention de bâtiment, pas même d'une cabane ou d'un chantier. Le fait est que René Cuillierier était alors propriétaire de la deuxième terre plus haut, qu'il avait acquise de Louis Homo, par acte d'échange du 11 mai 1670, ainsi qu'il est dit plus haut. C'est sur cette dernière concession que de 1670 à 1676, René Cuillierier avait son habitation et sa maison de commerce. Mention expresse de cette maison se trouve dans une vente, faite devant Basset, par Nicolas Moisan dit le Parisien à Mathurin Thibodeau, le 5 janvier 1676, de la terre voisine à l'est de La Bonté et de la récolte de grains, “ lesquels grains le vendeur s'oblige à rendre à “ la maison de René Cuillierier où il est *présentement* demeurant “ à la Chine.” Ces expressions indiquent que Cuillierier contem-
plait un changement de résidence.

M. Fraser ajoute que le voisinage immédiat de la commune est une présomption que de La Salle avait son habitation sur la concession de Brillon. Mais il oublie que cette commune fut établie non pour son avantage personnel, mais pour celui de ses colons seulement, depuis l'immeuble n° 472, concédée à Jean Fournier, aujourd'hui, F. X. Bélanger et R. W. Kerr, près de son domaine particulier, jusqu'au n° 499, propriété de Pierre Gaudin dit Châtillon, occupée plus tard par Wm. Knox et aujourd'hui par la succession Hugh Fraser. La commune, 15 arpents de front sur 16, de belle prairie, n° 483 à 486 du terrier, était voisine, à l'est, de Jean Quenneville, aujourd'hui Patrick Fallon, et fut attachée au service de 24 propriétaires. Elle fut divisée entre leurs successeurs en 1833. Voilà pourquoi le site de la commune est si frais dans la mémoire des habitants de la côte.

CHAMPLAIN A LACHINE.

Sommes-nous sans donnée précise sur l'endroit de Lachine où Champlain faisait la traite avec les sauvages ? Au sujet de l'arrivée des Récollets à Tadoussac, en mai 1615, Champlain écrit : “ Là, nous mîmes nos hommes à accommoder nos barques, afin “ d'aller à Québec, lieu de notre habitation, et au *Grand Sault* “ *Saint-Louis*, où était le rendez-vous des sauvages qui y venaient “ en traite.” (Faillon, t. 1. p. 147 ; Voyages de Champlain 1627,